

COMITÉ de VILLAGE

LA VIGNE / LE CAP FERRET – Jeudi 20 mai 2021

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Présents :

- Florence HAMILLE
- Aurore Mélody Touzac
- François Baque
- Michel Seiter
- Hèlne Berger
- Jean Pierre Laborie
- Anne Roux
- Carla Ribeiro
- Michel Keochlin
- Alain Roux
- Emilie Bareyt
- Patricia Hermet
- Marc Heugas
- Marie Salin
- Sylvie Colombel

OUVERTURE

- M. le Maire remercie les participants de leur engagement
- Volonté de l'équipe municipale de développer la démocratie participative et de se rapprocher des citoyens : conseils de village, pour améliorer le cadre de vie au quotidien et le bien vivre ensemble, le comité de suivi des associations, et réservoir d'idées, pour travailler sur la prospective
- M. le Maire aurait souhaité réunir ces conseils plus tôt et en présentiel, mais en raison du contexte sanitaire la Ville a choisi de réunir ces conseils en visio avant la saison
- Rôle de comité : donner des informations et surtout proposer des idées pour répondre aux préoccupations des habitants des villages de la Vigne et du Cap Ferret, au plus près du terrain
- Présidente: Marie No Vigier, et animateur, Manuel Rulier

PRÉSENTATION

Marie-Noëlle Vigier : habitante du Cap Ferret depuis 40 ans, maman de 2 enfants et mamie de 3 petits enfants,

Manuel Rulier : modérateur

Rappel

- Rôle du conseil de village : améliorer la qualité de vie et le bien vivre ensemble, faire émerger des projets de terrain liés au village
Les membres constituent le noyau dur et peuvent être sollicités par les autres habitants

- Composition : 18 citoyens membres, 2 réunions/an avec restitution de chacune à M. le Maire et son équipe.
- Répartition des rôles :
 - o Président : participe à l'ordre du jour, répond aux questions sur l'action municipale
 - o Animateur : conduit et modère les débats
 - o Rapporteur : membre du comité qui rapporte les projets au Maire
 - o Secrétaires : établissent le compte rendu qui sera transmis au Maire
 - o 2 conseils de villages / an et une plénière avec tous les conseils
- Les membres choisissent les membres du bureau sous 8 jours : rapporteur et secrétaires de séance
- La Ville se charge de la prise de note pour le conseil d'installation et de la création d'une adresse mail dédiée au conseil de village. En cas de question : secretariat.lr@legecapferret.fr
- Les citoyens membres établissent leur méthode de travail : groupe WhatsApp, réunions de terrain dès que la réglementation le permettra, etc...). Ils sont tous d'accord pour transmettre leur adresse mail et leur portable aux autres membres du groupe (uniquement), et mettre en ligne les relevés de décisions une fois présentés au Maire. Envoi à M. Bosredon
- Rappel : les citoyens transmettent le règlement des conseils signés au secrétariat.
- Restitution à M. le Maire sous un mois.

La Ville a reçu les questions des citoyens et les en remercie. Objectif : en tirer 3 à 4 projets à travailler

LOGEMENT

Action municipale - 1ers éléments de réponse :

- Le logement : priorité n°1 de notre mandat, avec deux objectifs : garder les enfants au pays et développer les logements saisonniers. Avancée de ce dossier depuis 1 an, malgré le COVID.
- Logement à l'année acquisitions de plusieurs terrains et étude de stratégie foncière : montages opérationnels sur 7 terrains communaux pilotes avec des approches complémentaires (accession à la propriété, logements sociaux). Conclusions attendues d'ici juillet et espérons lancer les premiers projets d'ici cet automne.
- Logement saisonnier : groupe de travail qui a audité nos entreprises et qui travaille sur la meilleure manière de répondre à leurs besoins, perspective de répartir les logements sur la commune et choisir du dur et du démontable, en lien avec la COBAN, intégrant aussi un réseau pour loger des saisonniers chez l'habitant.

Propositions :

- Auberge de jeunesse
- Exploitation du terrain des sables d'or mixte saisonniers & social
- Développer les baux emphytéotiques, à l'image de la Ville de Paris ou des pays asiatiques

SÉCURITE / VITESSE

Action municipale -1ers éléments de réponse

- Nombreuses questions sur le respect de la vitesse. La Ville va passer les lotissements à 30km/h et renforcer les contrôles de vitesse, par exemple sur l'avenue de Bordeaux
- Renforcement des effectifs de la police municipale et renforcement des horaires de nuit dès le 1^{er} avril
- Lancement d'une étude des mobilités sur la commune

Propositions

- Fluidifier et apaiser la circulation à l'entrée du village du Phare (vélo / véhicules à moteur / piétons), concertation locale à conduire
- Renforcer le respect de la vitesse sur l'avenue de l'Océan aux heures matinales et en fin de journée (contrôles et verbalisations)
- Tester des dispositifs pour freiner la vitesse (feux automatiques, chicanes, pas d'avis favorables sur les dos d'ânes trop bruyants)
- Faire respecter la vitesse le long du port de la Vigne, freiner la vitesse à l'angle de l'avenue du Muscat

CYCLISTES & MODES DOUX

Actions municipales - 1ers éléments de réponse –

- Renforcement de la signalétique destinée aux vélos
- Lancement d'une étude des mobilités pour regarder de manière globale sur la commune la question
- Avenue de la Marne : mise en sens unique depuis le Sémaphore, création d'une voie verte et rétrécissement de la chaussée, travaux en cours
- Bd de la Plage : pose de panneaux « cyclistes pieds à terre » au sud du Bd d'ici la saison

Propositions

- Renforcer la signalétique et la sensibilisation/pédagogie, prévoir une communication pour les visiteurs
- Renforcer la verbalisation sur le non respect des sens interdits
- Favoriser les circulations douces dans le cœur de village et organiser le stationnement anarchique : développer les zones 20 prioritaires pour les piétons et les rendre visibles, poser des plots
- Mesurer factuellement des mesures de fréquentation véhicules / piétons / cycles
- (poser des plots, signaler les entrées de bourgs et développer les zones apaisées et les zones 20), rendre + visible les zones 20 priorités piétons
- Passer certains secteurs comme le boulevard de la plage en piéton, de manière ponctuelle et concertée avec les riverains et les commerçants (cf boulevard St Catherine)
- Changer les arceaux en vélo de l'Horizon en métal pour des modèles en bois

INCIVILITÉS

Actions municipales - 1ers éléments de réponse

- Renforcement des moyens de la police municipale : recrutement de 5 agents complémentaires, patrouilles 5 nuits / semaine au lieu de 2 depuis le 1^{er} avril, beaucoup d'interventions sur des tapages nocturnes, verbalisations dans le cadre du couvre-feu.
- Ne pas hésiter à utiliser « Tell My City » pour signaler des dysfonctionnements sur l'espace public
- 1^{er} cours de musique au Cap Ferret à la rentrée, reprendre les mardis de la Forestière

Propositions

- Demander un lieu de convivialité pour les jeunes : paniers de baskets, aire de jeux (pourquoi pas au stade ?), espace pour recréer du lien social

- Proposer une fête du Port de la Vigne, comme dans les autres villages
- Embellir l'espace délaissé entre la cale et le port, actuellement délaissé
- Renforcer les activités à l'année dans le village, en lien avec les associations, à l'image des jardins partagés
- Créer des jardins partagés
- Proposer des concerts ou des démonstrations musicales amateurs
- Proposer un livret synthétique sur l'esprit d'ici pour partager les valeurs (paysages, esprit presqu'île), distribué dans les mairies, l'Office de Tourisme, Maison France Services, Agences immobilières), exemple réalisé dans les 44 hectares
- Une campagne pour interpeller les habitants et les usagers, de type « et sans pin, continueriez-vous de venir sur la presqu'île »
- Travailler avec les commerçants à l'année pour susciter les animations à l'année

CONCLUSIONS

- Prochaines étapes : nommer le rapporteur et les deux secrétaires sous 8 jours et caler la méthode de travail et les transmettre au secretariat et transmettre les règlements
- Création d'une boîte mail dédiée au conseil de village (par la Ville), mise en ligne sur le site web, partage des coordonnées et du relevé de décisions à tous les membres par la Ville
- Proposition : trombi
- Choisir 3 à 4 projets un peu forts à proposer en mairie qui pourront être inscrits au budget
- La Ville vous accompagnera pendant les 6 premiers mois,